



## REUNION D'INFORMATION UNAFAM 87

L'UNAFAM 87 (Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques) vous convie le jeudi 26 avril 2018 à 17h30 à la salle conviviale du Centre Associatif Charles Silvestre, rue Charles Silvestre à Limoges, à une réunion d'information sur le thème :

### **Maladies psychiques, citoyenneté et habitat : des interactions positives sont-elles envisageables ?**

En reconnaissant le handicap psychique, la loi de 2005 a contribué à mettre en évidence les besoins des personnes vivant avec des troubles psychiques sévères et persistants, qui rencontrent des difficultés à obtenir un logement ou un hébergement, à avoir les aides nécessaires pour s'y maintenir et accéder au maximum d'autonomie possible.

Afin de prendre en compte les besoins spécifiques en termes de logement et d'accompagnement des personnes vivant avec des troubles psychiques l'UNAFAM a identifié diverses possibilités, en fonction de l'autonomie de la personne.

L'UNAFAM 87 a invité Olivier Pinault, directeur du SAMSAH-PRISM à Limoges, pour animer cette réunion. Il introduit son intervention par les réflexions suivantes :

« Pour reconnaître et renforcer le rôle de citoyen des personnes en situation de souffrance psychique, voire de handicap psychique, il est absolument nécessaire de rétablir ou de renforcer leur capacité à s'inscrire durablement dans un habitat. Force est de constater qu'une telle démarche ne va pas de soi. Les malades psychiques sont particulièrement exposés à des risques de perte d'autonomie dans leur lieu de vie, à des ruptures de parcours pouvant les mener à la rue. A cela s'ajoute la difficulté pour les aidants, familiaux comme professionnels, à mobiliser de manière adaptée les dispositifs d'aide et de soutien tant ils sont pluriels, divers, nombreux et souvent difficiles à appréhender »

Pour Olivier Pinault, cette réunion d'information a donc pour objet de répondre à ces deux questions :

### **Quelles difficultés rencontrent les malades psychiques dans l'accès ou le maintien dans le logement ?**

### **Quelles réponses concrètes sont apportées par l'habitat inclusif ?**

Nous savons que vous êtes nombreux, parents, frères ou sœurs, enfants ou proches de personne en situation de souffrance ou de handicap psychique, à chercher une solution la mieux adaptée pour celui ou celle que vous accompagnez. Nous vous attendons nombreux pour venir vous informer.

*Cette réunion est ouverte à toutes les associations et personnes concernées par le handicap psychique.*

Pour nous contacter et/ou vous inscrire avant le 20 AVRIL 2018 :

Tel : 06 81 31 57 29 Mail : [87@unafam.org](mailto:87@unafam.org)

Courrier : Chez Mr Henri Chabrier, 7 Allée Germain Pilon, 87100 Limoges.